

**SERVICE  
ECONOMIE & TERRITOIRES**

05 46 50 45 00

**Siège Social**

2 avenue de Fétilly  
CS 85074  
17074 LA ROCHELLE cedex 9  
[larochele@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:larochele@charente-maritime.chambagri.fr)

**Antenne Jonzac**

9 boulevard René Gautret  
17500 JONZAC  
[jonzac@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:jonzac@charente-maritime.chambagri.fr)

**Antenne Saintes**

3 boulevard de Vladimir  
17100 SAINTES  
[saintes@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:saintes@charente-maritime.chambagri.fr)

**Antenne Saint-Jean d'Angély**

12 boulevard Lair  
17400 SAINT-JEAN D'ANGELY  
[stjean@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:stjean@charente-maritime.chambagri.fr)

Monsieur le Maire  
de Lussac  
5 rue du Château  
17500 LUSSAC

La Rochelle, le 17 juillet 2017

Ref/class : FG/AG

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 19 avril 2017 vous nous sollicitez pour avoir un avis technique sur votre dossier de carte communale, et je vous en remercie, la Chambre d'agriculture souhaite être associée aux documents d'urbanisme en tant que personne publique autre que l'état.

Votre dossier appelle plusieurs remarques :

Nous notons que votre projet à comme objectif de permettre la construction de 5 maisons dans les 10 prochaines années, ce qui reste une évolution limitée, cependant trois éléments nous paraissent de nature à favoriser une consommation foncière inutile et qu'il serait souhaitable de prendre en compte

- 1) La superficie consommée par construction est de l'ordre de 1000 m<sup>2</sup> qui pourrait sans doute être réduite par un projet de plusieurs maisons sur le bourg.
- 2) Un coefficient de rétention est appliqué systématiquement et nous paraît inutile dans le cadre de votre projet
- 3) Toutes les constructions sont envisagées en extension par rapport au constructions existantes. Le fait d'envisager les constructions sur les dents creuses nous semble plus compatible avec une gestion économe de votre foncier.

Au vu de l'ensemble de ces éléments nous émettons un avis **favorable** au projet de carte communale **sous réserve** de leur prise en compte.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, veuillez agréer Monsieur le Maire l'expression de mes sincères salutations.

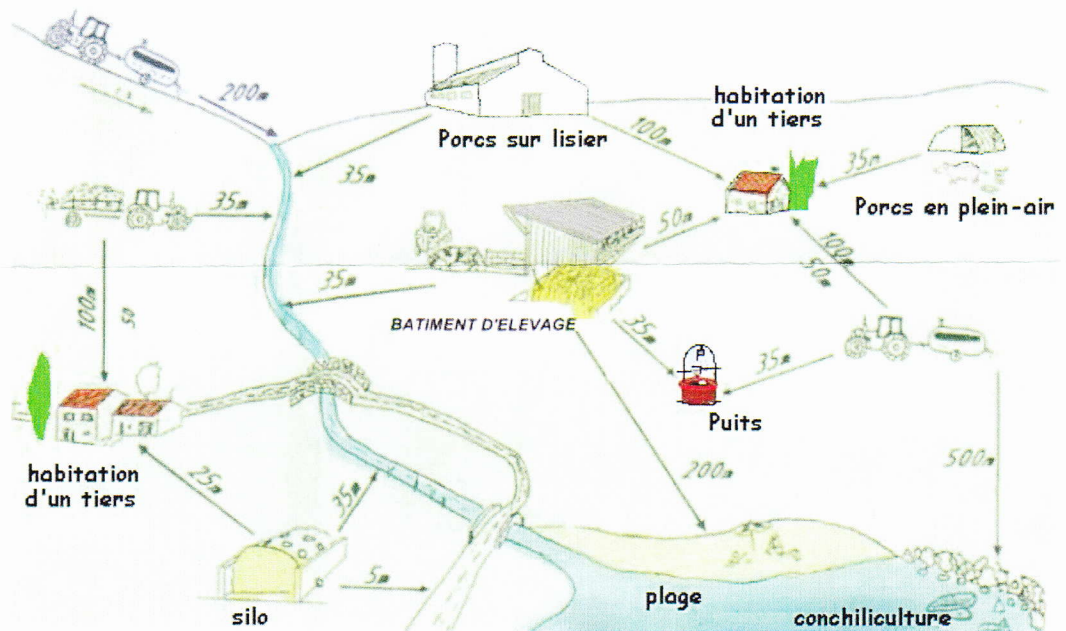
**Luc SERVANT**  
pro Didier GAUCHET  
Directeur



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Siret 181 700 014 00010  
APE 9411Z

[www.charente-maritime.chambagri.fr](http://www.charente-maritime.chambagri.fr)

**REGLES D'IMPLANTATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE**  
 Soumis au R.S.D. Règlement sanitaire départemental – 17



**REGLES D'IMPLANTATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE**  
 soumis aux règles des installations classées (I.C.P.E.)

